



Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
Inscription et délivrance des permis
 90, av. Sheppard E., bureau 200
 Toronto (Ontario) M2N 0A4
 Tél. : 416-326-8700
 Téléc. : 416-326-5555
 Interurbains sans frais en Ontario : 1-800-522-2876
 Site Web: www.agco.ca

Demande d'autorisation pour la vente de bière et de vin OU de bière et de cidre ET/OU de vin dans une boutique de vin

PARTIE B : Renseignements sur l'emplacement

<input type="checkbox"/> Nouvel emplacement	<input type="checkbox"/> Cession	<input type="checkbox"/> Déménagement (remplir la section 5)	N° de dossier
---	----------------------------------	--	---------------

Choisir la ou les catégories d'autorisation pour lesquelles vous présentez une demande :

<input type="checkbox"/> Bière et cidre	<input type="checkbox"/> Bière et vin (y compris le cidre)
<input type="checkbox"/> Bière et vin restreint (y compris le cidre)	<input type="checkbox"/> Agent de vente d'une boutique de vin (remplir la section 6)

1. Renseignements sur l'auteur(e) de la demande

Nom de l'épicerie :

Veuillez cocher la catégorie qui s'applique à votre épicerie :

<input type="checkbox"/> Magasin de détail de catégorie A : La somme des revenus annuels à l'échelle mondiale du magasin et de tous les magasins de détail associés dépasse 1 milliard de dollars.	<input type="checkbox"/> Magasin de détail de catégorie B : Ne respecte pas les critères d'un magasin de détail de catégorie A.
---	--

Êtes-vous un(e) Non Oui ► **DANS L’AFFIRMATIVE**, veuillez soumettre la **PARTIE A : Renseignements sur la propriété** de la demande dûment remplie.

Nom officiel de l'exploitant de l'épicerie (*entreprise*) qui a conclu l'entente d'approvisionnement avec la LCBO :

2. Adresse du magasin de détail

Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone

3. Personne-ressource (aux fins du traitement de la demande)

Nom		Courriel
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone (maison)	Téléphone (travail)	Télécopieur

4. Renseignements sur l'emplacement

Veillez confirmer ce qui suit :

A. Votre magasin vend-il une variété de chacun des types de produits alimentaires suivants : aliments en conserve, aliments séchés, aliments congelés, fruits frais, légumes frais, viandes fraîches, viandes préparées, poisson, volaille, produits laitiers, produits de boulangerie-pâtisserie et grignotines?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
B. Les produits alimentaires occupent-ils au moins 10 000 pieds carrés de la surface de vente au détail du magasin?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
C. Confirmez-vous que le magasin n'est pas principalement connu du public comme étant une pharmacie, même si une pharmacie définie aux termes de la <i>Loi sur la réglementation des médicaments et des pharmacies</i> y est aménagée?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
D. L'épicerie est-elle située à 10 kilomètres ou moins d'un magasin-agence au sens du paragraphe 17 (1) de la <i>Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public</i> ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Remarque : On entend par « magasin-agence », un magasin du gouvernement établi par la Régie dans le cadre du Programme de magasin-agence en vertu du pouvoir que lui confère l'alinéa 3 (1) d) de la <i>Loi sur les alcools</i> .	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
E. Qui gèrera les opérations quotidiennes de l'épicerie? Nom(s): _____ (Ces personnes doivent remplir le formulaire Renseignements personnels.)		
F. Qui gèrera la vente de bière, de vin ou de cidre à l'épicerie (si ce ne sont pas les personnes ci-dessus)? Name(s): _____ (Ces personnes doivent remplir le formulaire Renseignements personnels.)		

5. À remplir par les auteurs d'une demande en raison d'un DÉMÉNAGEMENT

Quand la vente de bière, de vin ou de cidre cessera-t-elle à l'emplacement actuel du magasin faisant l'objet de l'autorisation?

AAAA	MM	JJ

Quelle est la nouvelle adresse du magasin qui utilisera l'autorisation?

Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone

Quand prévoyez-vous commencer à vendre de la bière, du vin ou du cidre au nouvel emplacement proposé?

AAAA	MM	JJ

6. À remplir par les auteurs d'une demande d'autorisation en tant qu'AGENT DE VENTE D'UNE BOUTIQUE DE VIN

Veillez confirmer ce qui suit :

Vous avez conclu une entente relative à une boutique de vin pour le magasin selon laquelle :				
<ul style="list-style-type: none">L'établissement vinicole convient de louer à bail de l'espace réservé aux achats de l'épicerie pour la vente de vin ou d'obtenir un permis pour cet espace.Vous convenez de vendre, en tant qu'agent de l'établissement vinicole, du vin dans l'espace loué ou pourvu d'un permis.La durée initiale du bail ou du permis est d'au moins trois ans.	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
<ul style="list-style-type: none">Vous possédez une autorisation pour la vente de bière et de cidre dans le magasin ou avez présenté une demande à cet égard?	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non

7. Signature de l'auteur ou auteur ou des auteurs de la demande

Les personnes suivantes doivent signer la présente section :

La ou le **propriétaire unique** lorsqu'il s'agit d'une entreprise personnelle.

Tous les associés lorsqu'il s'agit d'une société en nom collectif.

Une personne habilitée à engager l'entreprise, lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

En signant le présent formulaire, je déclare/nous déclarons solennellement que tous les renseignements qui y sont fournis sont véridiques et exacts.

Nom en lettres moulées	Signature	Date

Je suis habilité(e) à engager l'entreprise.

Nom en lettres moulées	Signature	Date

Je suis habilité(e) à engager l'entreprise.

Nom en lettres moulées	Signature	Date

Je suis habilité(e) à engager l'entreprise.

Avis

Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont recueillis aux termes de la *Loi sur les permis d'alcool*, L.R.O. 1990, chap. L.19 ou de la *Loi sur les alcools*, L.R.O. 1990, chap. L.18. Le but premier de la collecte est de déterminer l'admissibilité à la délivrance d'un permis, d'un permis de circonstance ou d'une autorisation, ou d'une demande faite en vertu de la *Loi sur les permis d'alcool* ou de la *Loi sur les alcools*. Ces renseignements peuvent être divulgués aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. F.31. Les questions relatives à la collecte de renseignements doivent être adressées au chef de l'admissibilité, permis d'alcool, Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, 90, avenue Sheppard Est, bureau 200, Toronto (Ontario) M2N 0A4, téléphone : 416-326-8700 ou 1-800-522-2876 (sans frais en Ontario), courriel : customer.service@agco.ca